Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) appelle à la reconnaissance d'un « droit à l'accompagnement » pour les personnes vivant dans la rue

"Les personnes vivant dans la rue: l'urgence d'agir"

PUBLIÉ LE 12/12/2018

Le CESE a adopté aujourd'hui un avis dédié à l'urgence d'agir en faveur des personnes vivant dans la rue.

838 000 citoyennes et citoyens Français ont décidé, ces derniers mois, d'alerter l'opinion publique sur la situation des personnes sans domicile, en signant cinq pétitions. Chambre de la société civile organisée, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a décidé de s'emparer de ce sujet et de proposer des solutions concrètes pour remédier à cette situation désastreuse.

143 000 personnes (chiffres INSEE 2012) vivent aujourd'hui sans domicile fixe en France. A l'heure où la précarité sociale est la cause de nombreux maux dans notre société, **les plus démunis doivent être au cœur du combat pour la dignité de toutes et tous**.

Le CESE appelle ainsi l'Etat, les collectivités, la société civile organisée, les citoyennes et citoyens Français à se mobiliser et à s'engager ensemble dans l'action. Pour le CESE, **ces situations de grande exclusion devraient être déclarées grande cause nationale en 2020**.

Les besoins urgents sont nombreux. Le CESE s'est concentré sur les plus importants et les moins bien couverts aujourd'hui, et a structuré ses préconisations autour de 3 priorités :

Le CESE promeut l'objectif « zéro personne vivant à la rue sans accompagnement »
Il préconise le développement d'un **maillage territorial d'équipes citoyennes** conçues comme des « accélératrices d'initiatives » qui permettraient de développer un réseau relationnel d'accompagnement personnalisé et organisé, à destination des personnes sans-domicile.
Le CESE souhaite que l'on **prohibe les dispositifs anti-SDF dans les espaces publics**, que l'on démonte ceux qui portent atteinte à la dignité humaine et que l'on développe des villes véritablement inclusives.

Le CESE considère qu'il faut d'abord répondre aux besoins urgents
Près de 37% des SDF sont des femmes (chiffres INSEE 2012). Pour **assurer leur sécurité et garantir leur dignité**, le CESE préconise le développement de haltes de jour et de nuit à l'accueil inconditionnel, ainsi que des **places prioritaires** et sécurisées en hébergement. Ces places prioritaires seraient également ouvertes aux jeunes, de plus en plus nombreux à vivre dans la rue.
Pour le CESE, **chacune et chacun doit pouvoir disposer d'une adresse**. Pour cela, l'Etat doit assumer son rôle de pilote du dispositif et donner les moyens aux acteurs locaux à qui il délègue la domiciliation.

Le CESE estime que la clef de l'accès ou du retour à une vie décente est celle du logement
Pour le CESE, il convient de **donner la priorité à la production de logements très sociaux**, financés par les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), avec un objectif plus ambitieux de 60 000 logements, contre 40 000 actuellement.
Le CESE préconise également de **mieux mobiliser le parc privé et public à des fins très sociales**, grâce à l'intermédiation locative qui doit être simplifiée et facilitée.

Le CESE estime que toute la société doit changer de regard sur ces situations de grande pauvreté. À l'image de ces citoyennes et citoyens, célèbres et anonymes, photographiés par Marc Melki – dont les travaux, EXILS INTRA MUROS et ET SI C'ETAIT VOUS ?, sont exposés sur les grilles du palais d'Iéna – la société civile s'engage et se mobilise.

Cet avis, rapporté par Marie-Hélène BOIDIN-DUBRULE (Groupe des Entreprises) et Stéphane JUNIQUE (Groupe de la Mutualité), pour la commission temporaire « Grande Pauvreté » du CESE, présidée par Martine VIGNAU (Groupe UNSA), a été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental du 12 décembre 2018.

L'avis a été adopté en plénière avec 154 voix pour et 12 abstentions.

Contact presse :
Godefroy Daubin
06 67 98 27 32
godefroy.daubin@plead.fr

Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026